



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du 17 septembre 2018

Délibération n° 2018-2988

commission principale : éducation, culture, patrimoine et sport

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Bron

objet : Collèges publics - Subventions d'investissement - Equipements

service : Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'éducation

Rapporteur : Monsieur le Conseiller délégué Desbos

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 28 août 2018

Secrétaire élu : Monsieur Damien Berthilier

Affiché le : mercredi 19 septembre 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Boudot, Bourmertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mmes Brugnera, Burillon, Burricand, MM. Butin, Casola, Charlot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mmes Corsale, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Lung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : MM. Da Passano (pouvoir à M. Brumm), Galliano (pouvoir à M. Grivel), Barral (pouvoir à M. Vial), Blachier (pouvoir à M. Bernard), Buffet (pouvoir à M. Cochet), Cachard (pouvoir à Mme Ait-Maten), Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Coulon (pouvoir à Mme Gailliout), Mme Crespy (pouvoir à Mme Basdereff), MM. Devinaz (pouvoir à M. Bret), Genin (pouvoir à Mme Pietka), Hamelin (pouvoir à M. Guillard), Mmes Reveyrand (pouvoir à Mme Gandolfi), Servien (pouvoir à M. Vaganay).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Passi.

Conseil du 17 septembre 2018**Délibération n° 2018-2988**

commission principale : éducation, culture, patrimoine et sport

commune (s) : Bron

objet : **Collèges publics - Subventions d'investissement - Equipements**

service : Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'éducation

Le Conseil,

Vu le rapport du 23 août 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Dans le cadre de ses compétences, la Métropole de Lyon a l'obligation de doter les collèges d'équipements nécessaires à leur bon fonctionnement et à l'accueil d'élèves présentant un handicap.

Pour répondre au besoin des établissements, la Métropole met en place les cadres d'achat nécessaires, au moyen de marchés d'équipements de cuisine ainsi que de mobiliers administratifs et pédagogiques.

Cependant, des demandes spécifiques peuvent survenir de la part des établissements qui ne trouvent pas de réponse dans ces marchés.

Dans cette situation précise, la Métropole peut attribuer une subvention d'investissement spécifique pour l'acquisition de mobilier ou de matériel par le collège.

Le montant accordé à l'établissement doit être justifié par des devis. Dès lors que la subvention est attribuée, le collège procède directement à l'acquisition du mobilier ou du matériel concerné par la demande de subvention et transmet à la Métropole les factures afférentes pour justificatif du paiement de la subvention.

Il est donc proposé au Conseil de procéder à l'attribution des subventions d'équipements d'un montant total de 20 250,34 € TTC, au profit de 3 établissements :

- le collège Frédéric Mistral à Feyzin, pour l'achat d'un équipement de contrôle d'accès à la demi-pension, pour un montant de 12 614,34 € TTC (logiciel, lecteur et distributeur de plateaux),
- le collège Monod à Bron, pour l'achat de mobiliers dans des salles de cours, adaptés aux problématiques médicales d'un élève accueilli à la rentrée 2018, ceci pour un montant de 2 050 € TTC,
- le collège René Cassin à Corbas, pour l'achat de groupes pour les chambres froides positives et négatives de la demi-pension, pour un montant de 5 586 € TTC ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission éducation, culture, patrimoine et sport ;

DELIBERE

1° - Approuve l'attribution, pour l'année 2018, des subventions d'équipements et de mobilier pour les 3 établissements suivants :

a) - équipements de cuisine : 12 614,34 € TTC au collège Frédéric Mistral à Feyzin dans le cadre de l'acquisition d'un contrôle d'accès à la demi-pension,

b) - équipements mobiliers : 2 050 € TTC au collège Monod à Bron pour l'accueil d'un élève, dès la rentrée 2018, présentant un handicap particulier,

c) - équipements de cuisine : 5 586 € TTC au collège René Cassin à Corbas pour l'achat de groupes pour les chambres froides positives et négatives de la demi-pension.

2° - Autorise monsieur le Président à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - Les dépenses d'investissement correspondantes, soit 20 250,34 €, seront imputées sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2018 - chapitre 204 :

- opération n° 0P34O4860A pour un montant de 14 664,34 €

- opération n° 0P34O4859A pour un montant de 5 586 €

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 19 septembre 2018.